



DANIEL GARCIA
Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux comptes
Près de la Cour d'Appel de Nîmes

Nîmes, le 30 juin 2015.

Circulaire : N° 201502
ENTREPRISES B.T.P.

Madame, Monsieur,

Je tiens à porter à votre connaissance que la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE dans sa lutte contre les accidents du travail subventionne à HAUTEUR DE 40 % de l'investissement d'un ECHAFAUDAGE de PIEDS ou ROULANT.

Les plafonds de subvention sont de 6 000 €uros pour un ECHAFAUDAGE DE PIEDS ;

ET DE 3 000 €uros pour un ECHAFAUDAGE ROULANT.

Vous pouvez également bénéficier d'une aide à l'achat d'une remorque avec rack pour transporter les échafaudages à hauteur de 40 % de l'investissement.

POUR PRETENDRE A CES AIDES VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT RESERVER LES ECHAFAUDAGES AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2015 ET ENVOYER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES AU VERSEMENT DE L'AIDE AVANT LE 10 DECEMBRE 2015.

Vous devez impérativement contacter votre CPAM afin de retirer les dossiers à compléter.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Recevez, Madame, Monsieur et Chers Clients, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Daniel Garcia.

Daniel GARCIA
Expert Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes
15, Rue Rabaut St-Etienne
B.P. 17096 - 30912 NIMES Cedex
Tél. 04 66 67 73 70 - Fax 04 66 67 73 67